

Qu'est-ce que l'intégration des considérations liées à l'égalité des sexes?

Qu'est-ce que l'intégration des considérations liées à l'égalité des sexes?

La notion d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes s'est généralisée avec l'adoption du *Programme d'action de Beijing*, qui soulignait l'importance de l'intégration du point de vue des femmes et des hommes à toutes les politiques et à tous les programmes afin qu'une analyse des répercussions sur l'un et l'autre sexe précède toute décision.

Approche adoptée par le Canada

Bien qu'il ne parle pas explicitement d'« intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes », le gouvernement canadien s'est engagé depuis fort longtemps déjà à analyser les répercussions des politiques sur les femmes au début de tout processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions. Les engagements pris par le Canada dans *À l'aube du XXI^e siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes* (1995) reposent sur des leçons tirées sur une période de vingt ans. Des mesures prises depuis ont aussi contribué à établir un environnement favorable à l'application de l'analyse comparative entre les sexes. Plusieurs aspects en facilitent la mise en œuvre :

- un fondement juridique clair pour l'élaboration de politiques qui appuient l'égalité entre les sexes, énoncé aux articles 15 et 18 de la *Charte des droits et libertés*;
- un engagement, grâce à la politique d'analyse comparative entre les sexes, du gouvernement canadien, à adopter une démarche systématique et inter-

sectorielle afin d'assurer la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes;

- des infrastructures institutionnelles, y compris un mécanisme national (Condition féminine Canada) doté d'un rôle clairement défini;
- une disponibilité accrue de données analytiques pour la prise de décisions stratégiques qui favorisent l'égalité entre les sexes (comme des lignes directrices et des cadres analytiques pour l'analyse comparative entre les sexes des politiques);
- des mécanismes qui appuient l'égalité entre les sexes;
- des mécanismes intergouvernementaux d'échange d'information et de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en plus de partenariats constructifs avec des intervenantes et des intervenants à l'extérieur du gouvernement.

Le *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes* énonce clairement la responsabilité des ministères et organismes relativement à la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes. À cet égard, plusieurs initiatives ont été entreprises par des ministères et organismes fédéraux. Il en est résulté l'élaboration de politiques ministérielles sur l'égalité entre les sexes, des infrastructures institutionnelles (comme des sections ou des bureaux chargés des questions intéressant les femmes), des outils analytiques et des méthodologies, des démarches de formation et des données afin de procéder à l'analyse comparative entre les sexes (comme

QU'EST-CE QUE L'INTÉGRATION DES CONSIDÉRATIONS LIÉES À L'ÉGALITÉ DES SEXES?

de la recherche et des indicateurs de l'égalité entre les sexes).

Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont aussi adopté des politiques et mis en place des mécanismes qui favorisent la prise en considération des questions d'égalité des sexes dans le contexte de l'élaboration de politiques. Certaines administrations provinciales et territoriales ont établi des plans d'action afin de mettre en oeuvre le *Programme d'action de Beijing* dans leurs domaines de compétence. Beaucoup se sont engagés à intégrer l'analyse comparative entre les sexes à leurs politiques et programmes.

Principaux défis et orientations futures

D'énormes progrès ont été accomplis en vue de créer un environnement favorable à la réalisation des engagements relatifs à l'analyse comparative entre les sexes et d'améliorer la compréhension et d'élargir le débat, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement, sur un plus large éventail de possibilités d'action.

Au nombre des grands défis, il faut :

- s'adapter à un environnement public et socioéconomique en évolution;
- utiliser efficacement des ressources limitées afin de favoriser l'analyse comparative entre les sexes;
- promouvoir des échanges et entretenir une vision commune parmi les partenaires;
- appliquer systématiquement l'analyse comparative entre les sexes;

- réaliser des progrès dans la mise au point de ressources analytiques pour l'analyse comparative entre les sexes;
- favoriser l'établissement d'un plus grand nombre de liens en matière de politiques et un respect mutuel entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales;
- maintenir un engagement politique;
- présenter des résultats aux Canadiennes et Canadiens.

Pour obtenir un exemplaire de la publication intitulée *L'intégration des considérations liées à l'égalité des sexes au Canada*, il suffit de communiquer avec la Direction de l'analyse comparative entre les sexes de Condition féminine Canada par téléphone, au (613) 995-7835 ou par courriel, à publications@swc-cfc.gc.ca